

INFORMATION Eaux

Consultez les Catalogues 2018
du Centre National de Formation
aux Métiers de l'Eau - CNFME - OIEau
www.oieau.org/cnfme

N° 626
Janvier
Février
Mars
2018

} La synthèse de l'OIEau :

Impacts de l'évolution du mode de vie domestique
sur la pollution des ressources en eau

} Bilan du Forum Mondial de l'Eau :

Brasilia - 18-23 Mars 2018

} Le nouveau site Internet du RIOB

} Deux manuels de la gestion de bassin

Participation des citoyens et gestion des données

} Pour une réutilisation sûre des eaux usées traitées en Europe

} Vers une révision de la Directive Européenne sur l'eau potable ?

} Séminaire national :

« SAGE et adaptation au changement climatique »

} Nouvelles des Agences de l'Eau :

• Rhin-Meuse :

Appel à manifestation d'intérêt - Trame Verte et Bleue

• Loire-Bretagne :

Espèces exotiques envahissantes –
une évaluation du dispositif d'appui aux gestionnaires

• Seine-Normandie :

Adapter son entreprise au changement climatique

} Québec'Eau au salon des « TEQ »

} « DEVINE » : un nouveau master

Développement et ingénierie de l'eau

Prochaine

« Journée de l'OIEau »

Dispositifs agréés en ANC :
enjeux de l'exploitation

24 MAI 2018 - PARIS

www.oieau.org/journées

} Librairie :

• L'Élu local et l'assainissement non collectif

• Prévision et anticipation des crues et des inondations

• Compétence GEMAPI :

« gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »



Office
International
de l'Eau



IMPACTS DE L'ÉVOLUTION DU MODE DE VIE DOMESTIQUE SUR LA POLLUTION DES RESSOURCES EN EAU

En un siècle, en France et dans les pays industrialisés, la composition des eaux usées domestiques a fortement été modifiée : initialement polluées essentiellement par les matières fécales, ces eaux sont désormais chargées de nouvelles substances, notamment de micropolluants, présents à très faibles concentrations dans les eaux. Malgré les efforts réalisés pour réduire la pollution avec la mise en place de nouveaux processus de traitement des eaux usées, certains polluants se retrouvent dans le milieu naturel.

Pour comprendre cette évolution, il faut rappeler les formidables changements survenus depuis la fin du XIX^{ème} siècle dans le mode de vie des français.

De nouvelles infrastructures et des appareils électroménagers

En 1^{er} lieu, **l'accès à l'eau potable s'est généralisé**, ce qui a contribué à l'augmentation du volume d'eau consommé. En France, ce n'est qu'à partir de 1880 que les ménages commencent à disposer d'eau courante à domicile et les premiers processus de désinfection de l'eau voient le jour autour des années 1914. Ceci s'est accompagné de l'apparition de WC intérieurs et de douches ou baignoires dans les logements. Aujourd'hui, 99% des logements ont des sanitaires, contre seulement en 1954 10% de douches ou baignoires et 27 % de WC.

La diffusion à grande échelle **d'appareils électroménagers**, tels que les lave-linges et les lave-vaisselles, a contribué également à l'augmentation du volume d'eau consommé par habitant. Ainsi, un lave-linge est présent dans 8% des ménages et un lave-vaisselle dans 5% des ménages au milieu de XX^{ème} siècle, alors qu'en 2013, 96% des foyers français étaient équipés de lave-linge et 57% de lave-vaisselle.

Ainsi, avec l'évolution des modes de vie, la consommation d'eau augmente fortement, passant de 15 à 20 litres d'eau par jour et par habitant au début du XX^{ème} siècle, se stabilisant autour de 150 l/j/habitant dans les années 1990 et 145 l/jour en 2012. Cette augmentation des consommations d'eau a donc provoqué un accroissement des volumes d'eaux usées domestiques rejetés.

Ces usages de l'eau et l'amélioration des conditions de vie ont occasionné l'essor de familles de produits contenant des substances nouvelles, potentiellement polluantes.

Évolution des comportements

Le XX^{ème} siècle est fortement marqué par l'évolution du mode de vie : dans cette période d'industrialisation croissante, les modes de consommation changent, de nouveaux points de vente apparaissent, les hypermarchés, rendant accessibles de nouveaux produits, dits de « grande distribution » tels que les cosmétiques, les lessives et les nettoyants ménagers. De plus, la généralisation de l'accès aux soins s'est traduit par un usage accru des médicaments.

Cette facilité d'accès aux produits de grande consommation et aux médicaments va entraîner la diffusion de substances chimiques contenues dans ces produits.

En matière **d'alimentation**, il est possible d'observer une augmentation de la consommation des produits transformés. Ces produits, contiennent des substances chimiques, telles que des conservateurs (parabènes),

des colorants, des acidifiants et des anti-oxydants. En prenant l'exemple des jus de fruits, il est possible de voir que la consommation moyenne en France passe de 3 à 4 l/habitant/an dans les années 1980 à 22 l/habitant/an depuis 2010.



Des pinces à linge au sèche-linge

En matière **d'hygiène et de cosmétiques**, les produits les plus utilisés, et qui sont en contact direct avec l'eau, sont les gels douches et les shampoings. Les principales substances présentes dans ces produits sont les conservateurs, tels que les parabènes et le méthylisothiazolinone (MIT), les silicones et les agents nettoyant moussant comme le sodium lauryl sulfate (SLS). Environ 174 millions de flacons de shampoings et 186 millions de flacons de gels douches se vendent en France (en 2012) chaque année, ce qui correspond à près de 150 millions de litres pour ces 2 produits. À cela s'ajoute plus de 5,6 millions de doses de 150 g (soit 20 g/habitant/jour) de **lessives**, riches notamment en parfums de synthèse et en éthanolamines, qui sont utilisés lors des 7,3 milliards de lessives par an faites par les ménages français.

Avec le développement de l'industrie pharmaceutique et des points de ventes de **médicaments**, près de 2.800 substances sont présentes sur le marché français. Les antalgiques (paracétamol et ibuprofène), les œstrogènes et les antidépresseurs sont les catégories les plus consommées.

Ainsi, les produits utilisés au quotidien contiennent un ensemble de substances chimiques qui sont acheminées vers les stations d'épuration après utilisation. Des polluants non dégradés par les procédés classiques d'épuration sont rejetés dans les eaux de surface, mais aussi les eaux souterraines. Leur impact peut être accru par les interactions, qui se produisent entre molécules, et cet **effet cocktail** peut s'avérer nocif.

Quant aux composés éliminés des eaux épurées, ils peuvent se retrouver concentrés dans les boues produites, qui peuvent être épandues sur les terres agricoles et donc rejoindre le milieu naturel. Certains polluants peuvent aussi subir des biodégradations et générer ainsi des **métabolites**, dont la toxicité secondaire et le devenir dans l'eau traitée et dans les boues restent encore à étudier.

Ces extraits proviennent d'une synthèse d'Aminata DIALLO, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : « Évolution des polluants domestiques ayant atteint le Grand Cycle de l'Eau ». Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eaudoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site : www.oieau.org/eaudoc, rubrique « Nos publications ».

WWW.RIOB.ORG : UN NOUVEAU SITE WEB DU RIOB POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU DANS LE MONDE



Alors que la gestion par bassin s'impose pour pouvoir faire face aux nombreuses pressions sur les ressources en eaux douces, encore aggravées par l'effet du changement climatique, il importe de réunir et d'analyser les réussites, et d'en assurer une large diffusion auprès des décideurs internationaux, nationaux ou locaux et des usagers de l'eau en apportant un soutien à leurs initiatives, afin d'avancer vers une meilleure gestion de l'eau.

C'est la vocation du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) créé en 1994 pour aider à la création et au renforcement des organisations de bassin dans le

monde, et qui compte aujourd'hui 192 Organismes-Membres ou Observateurs dans 88 Pays.

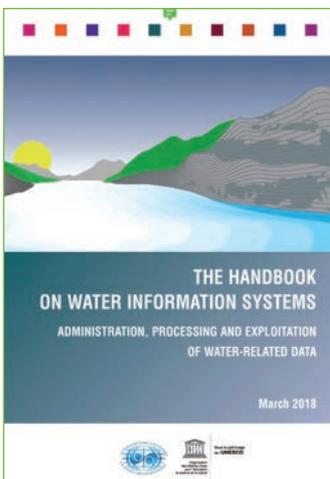
Le nouveau site Internet du RIOB est décliné dans les quatre langues officielles du Réseau, le français, l'anglais, l'espagnol et le russe et il a été développé en format « Responsive Design » pour être consultable indifféremment sur PC, tablettes et smartphones.

Ce site se veut une vitrine de la gestion de bassin dans le monde. Outre les informations statutaires du Réseau, de ses actions et de celles de ses Membres, il informe de l'activité des manifestations internationales sur l'eau et sur le climat et de leurs conclusions, des projets incitatifs de nouvelles approches et des publications intéressantes sur le sujet, notamment sur toutes les questions d'organisation institutionnelle et met en particulier l'accent sur les priorités actuelles de la gestion de l'eau douce continentale.

www.riob.org

DEUX NOUVEAUX « MANUELS DU RIOB »

Lors du Forum de Brasilia, le Réseau International des Organismes de Bassin a présenté deux nouvelles publications, qui s'ajoutent à la collection des « Manuels du RIOB », créée en 2009.

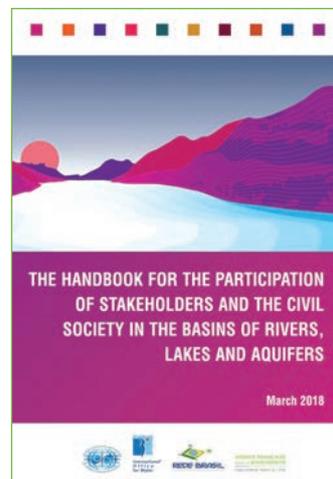


Le premier manuel est intitulé « Systèmes d'Information de l'Eau : gestion, traitement et valorisation des données sur l'eau ».

L'accès aux données et aux informations sur l'état et l'évolution de la ressource en eau et de ses utilisations est un élément crucial pour toute mise en œuvre de la politique de l'eau. Malheureusement, les données nécessaires sont souvent produites et gérées par plusieurs organisations issues de différents secteurs, avec peu de coordi-

nation entre elles et, dans de nombreux cas, les informations disponibles pour la prise de décision et l'information publique ne sont pas entièrement adaptées aux besoins.

Résultat d'une collaboration entre le RIOB et l'UNESCO, avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le Bureau Australien de Météorologie coordonnant l'Initiative Mondiale des Données sur l'Eau (WWDI) et l'Office International de l'Eau (OIEau), avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), ce document souligne pourquoi la gestion des données sur l'eau est si importante pour une gestion efficace des ressources en eau et présente les principaux processus à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'un Système d'Information sur l'Eau (SIE).



Le second s'intitule : « La participation des acteurs économiques et de la société civile dans les bassins des rivières, des lacs et des aquifères ».

La mise en œuvre de nombreuses décisions nécessaires à la gestion des ressources en eau n'est possible que s'il existe un engagement fort et si tous les acteurs publics et privés, collectifs ou individuels concernés sont mobilisés.

Ce document, rédigé conjointement par le RIOB, le Réseau

Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB), l'OIEau, avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), souligne pourquoi la participation est si importante dans la gestion des ressources en eau. Il décrit les éléments clés de la participation à la gestion de l'eau et donne de nombreux exemples concrets de bassins du monde entier qui montrent ce qui peut être fait pour faire de la participation des parties prenantes et de la société civile une réalité et une valeur ajoutée dans le processus de prise de décision au niveau du bassin.

Une traduction française de ces manuels, initialement publiés en anglais, sera disponible en juin 2018.

www.riob.org

À l'heure du bilan... Retour sur le 8^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Brasilia

Changement climatique, bassins transfrontaliers, participation citoyenne, formation, systèmes d'information, financements innovants...



Les panélistes de la Session sur la Sécurité de l'Eau

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), les Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC), le Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau (RICFME) et leurs nombreux partenaires, se sont vus confier la coordination, d'une dizaine de sessions thématiques, qui ont fait l'objet d'une large mobilisation préparatoire depuis plus d'un an, en liaison avec les processus « Régional » et « Citoyens » du Forum...

Ces sessions thématiques ont permis d'aborder notamment les thèmes de la gestion intégrée des bassins transfrontaliers, ainsi que l'adaptation désormais indispensable aux effets du changement climatique sur les ressources en eau et celui de l'information et de la formation de tous les acteurs concernés.

Deux Sessions Spéciales, parmi les plus suivies de tout le Forum, ont été consacrées au « Renforcement de la participation citoyenne dans la gestion des bassins » et aux Systèmes d'Information sur l'Eau : « Données et outils pour gérer l'eau et prendre les bonnes décisions ».

On retiendra d'abord le slogan qui s'est imposé dans presque tous les thèmes du Forum :

« On ne peut pas gérer ce qu'on ne sait pas mesurer ! ».

L'organisation et l'amélioration dans chaque pays et chaque bassin, de la production, la collecte, la conservation et l'échange des données, **dans le cadre de véritables Systèmes Intégrés d'Information sur l'Eau (SIE)**, dont il faut assurer la pérennité sur le long terme, doivent permettre une vision précise des situations et de leurs évolutions, en particulier liées aux effets du changement climatique.

Les systèmes existants, souvent défectueux, incomplets, voire inexistant, doivent être renforcés et adaptés et les paramètres évalués et révisés en tenant compte du changement climatique. Des systèmes d'alerte précoce d'inondations et de sécheresses doivent être développés partout où cela sera nécessaire.

Une deuxième avancée majeure du Forum de Brasilia est la reconnaissance de l'importance de la participation de tous les acteurs dans la définition et la réalisation d'objectifs communs, définis en concertation pour la gestion des ressources en eau.

La participation effective de la société civile dans son ensemble, des autorités locales, de tous les acteurs économiques concernés, des associations et, en particulier, des femmes et des jeunes, doit être assurée dans les processus de décision et de gestion.

Il faut, en particulier utiliser les cadres de concertation reconnus, comme les Comités ou Conseils de Bassin, les Commissions Locales de l'Eau ou les Contrats de rivières ou d'aquifères dans ce but. L'accès à l'information, à la formation et à l'éducation environnementale doit être amélioré et en particulier pour les populations les plus défavorisées.

En ce qui concerne la coopération pour prévenir les conflits et renforcer la gestion des eaux transfrontalières :

- La coopération et le dialogue sur les eaux transfrontalières entre pays riverains offrent des perspectives importantes pour leur développement durable, l'intégration régionale, l'amélioration des relations pour un bénéfice mutuel dans tous les domaines économiques, sociaux et écologiques,
- La création et le renforcement de Commissions internationales, d'Autorités ou d'Organismes conjoints dans les bassins transfrontaliers améliorent le dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits et le partage des bénéfices de la coopération entre Pays riverains,
- Ces organisations communes doivent disposer de mandats clairs et des moyens humains, techniques et financiers indispensables pour remplir leur mission,
- Une des clés pour établir la confiance est de faciliter l'échange de données et d'informations entre pays riverains,
- L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies de 1997 sur les cours d'eau internationaux, tout comme l'ouverture de la Convention d'Helsinki de 1992 à tous les Pays Membres des Nations Unies et l'application de directives régionales sont utiles pour développer la coopération,
- On observe un large consensus pour promouvoir une gestion conjointe des eaux de surface et souterraine sur un même territoire et assurer une meilleure protection des aquifères transfrontaliers.

En ce qui concerne l'adaptation aux changement climatique :

Une mobilisation est indispensable au niveau mondial, afin de mettre en place, de façon urgente, des programmes indispensables pour prévenir et s'adapter aux effets du réchauffement global sur les ressources en eau douce.

Le « **Pacte de Paris sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères** », lancé lors de la COP21, propose un ensemble d'actions ayant fait la preuve de leur efficacité et immédiatement applicables.

L'eau douce doit être plus officiellement reconnue comme une priorité des négociations des COP de la CCNUCC, notamment en insistant sur l'importance des mesures d'adaptation à côté des mesures d'atténuation.

L'eau douce devrait figurer dans les premières priorités des volets sur l'adaptation des Contributions Nationales (NDC). Il faut assurer une meilleure intégration des politiques de l'eau avec celles des autres secteurs stratégiques, tels que la ville durable, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les transports fluviaux, la pêche, les mines ou l'énergie, notamment.

Les acteurs sont encouragés à inclure des **Solutions Fondées sur la Nature** de manière ambitieuse dans leurs politiques et stratégies de lutte contre le changement climatique, d'aménagement du territoire et de gestion des ressources en eau.

Les 16 "Champions" des Engagements du Forum de Daegu à l'heure du Bilan



Il convient d'augmenter significativement les financements de l'action climatique dans le secteur de l'eau.

Les institutions financières doivent clarifier les orientations de leurs financements climatiques et leurs modalités d'application : Leurs financements doivent soutenir non seulement les projets d'infrastructures, mais aussi servir à améliorer la connaissance des ressources et des impacts du changement climatique, le développement des capacités, la gouvernance, le monitoring et l'évaluation des politiques, aussi qu'un soutien aux organismes de bassin pour la gestion durable des ressources en eau, notamment transfrontalières.

En ce qui concerne l'éducation et du renforcement des compétences :

- L'éducation et la sensibilisation aux questions de l'eau et le renforcement des compétences sont essentiels à tous les niveaux pour améliorer la gestion des ressources et des services.
- La mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation spécifiques pour les décideurs, les membres des Comités et Conseils de bassin, pour les femmes, les enfants et les jeunes est indispensable,
- Il est important de soutenir la création d'emplois qualifiés dans le secteur de l'eau et de renforcer l'expertise en gestion de l'eau,
- La formation professionnelle aux métiers de l'eau doit être renforcée, soutenue par des mécanismes financiers pérennes et facilitée par la création ou le renforcement de centres de formation spécialisés nationaux ou internationaux.
- Il convient de promouvoir l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire en matière de formation professionnelle et d'éducation, en supportant notamment les réseaux de coopération entre centres de formation existants ou en création.

La Déclaration Ministérielle (*), bien que restant très générale, comme pour chaque Forum, encourage les gouvernements à établir ou renforcer les politiques et plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau et les stratégies d'adaptation au changement climatique (...).

Elle soutient le renforcement d'arrangements institutionnels, (...) avec la participation de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques, tout en favorisant les échanges et le partage d'informations et d'expériences entre acteurs publics, privés et la société civile.

Elle reconnaît que des efforts et des initiatives prises à tous les niveaux devraient promouvoir la participation adéquate et inclusive de toutes les parties prenantes concernées,

Elle recommande de développer et partager les solutions, incluant la gestion intégrée des ressources en eau, l'adaptation à l'impact du changement climatique et les solutions naturelles, pour répondre aux défis les plus urgents en matière d'eau par la recherche et l'innovation, l'amélioration de la coopération, le renforcement des capacités et le transfert de technologie.

Les ministres encouragent la coopération transfrontalière fondée sur des solutions « gagnant-gagnant » pour tous, conformément au droit international applicable, à savoir les instruments bilatéraux, régionaux et internationaux pertinents.

(*) la déclaration ministérielle ayant été rédigée en anglais, la traduction française ci-dessus n'est qu'indicative.

À côté des sessions officielles du Forum, plusieurs événements parallèles ont permis la présentation d'un large éventail d'expériences de terrain et des échanges directs entre responsables de terrain, en particulier sur les pavillons de la France du Maroc et du Sénégal...

La forte mobilisation des partenaires, en particulier sud-américains, démontre que les idées progressent et qu'on observe une réelle convergence vers les solutions opérationnelles qui ont fait leur preuve sur le terrain et peuvent être mise en œuvre rapidement...

Encore faut-il passer sans délais des paroles aux actes !

L'ensemble des communications et des photos des événements, organisés par le RIOB, les AMEC, le RICFME, le SEMIDE, l'OIEau et tous leurs partenaires durant le dernier Forum Mondial de l'Eau de Brasilia du 19 au 22 Mars 2018, peut être consulté et téléchargé sur le site Internet : www.riob.org.



www.riob.org





UNE EAU POTABLE PLUS SALUBRE POUR TOUS LES EUROPÉENS



Une majorité des habitants de l'Union bénéficient déjà d'un très bon accès à une eau potable de haute qualité, garantie par une législation communautaire qui protège de longue date les Européens. La Commission veut faire en sorte que cette haute qualité soit préservée sur le long terme. C'est pour cela qu'elle projette une révision de la Directive 98/83/CE sur l'Eau Potable, dans le prolon-

gement de l'initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».

Cela permettra d'améliorer la qualité et la sécurité de l'eau potable, en ajoutant de nouveaux critères dans la liste des obligations à respecter (tels que la présence de bactéries Legionella et de chlorate). Ces ajouts tiennent compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il faudra aussi mettre en place des équipements permettant un accès à l'eau potable dans les lieux publics et lancer des campagnes d'information auprès des citoyens concernant la qualité de l'eau qu'ils boivent.

Une autre modification importante de la législation permettra d'offrir au public un accès facile et convivial, notamment en ligne, à des informations relatives à la qualité

et à la fourniture d'eau potable dans leur lieu de résidence et d'améliorer leur confiance dans l'eau du robinet.

L'augmentation de la confiance de la population dans l'eau du robinet permettra de réduire la quantité de déchets plastiques, notamment rejetés en mer, provenant des bouteilles d'eau. Ces dernières représentent en effet l'un des types d'objets plastiques à usage unique les plus répandus sur les plages européennes. Par la mise à jour de la Directive sur l'Eau Potable, la Commission accomplit, sur le plan législatif, un grand pas dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE sur les matières plastiques présentée le 16 janvier 2018.

Une meilleure gestion de l'eau potable dans les États-Membres permettra d'éviter les pertes d'eau inutiles et contribuera à réduire l'empreinte carbone. La proposition contribuera donc substantiellement à la réalisation des objectifs en matière de développement durable à l'horizon 2030 (objectif 6) ainsi que des objectifs de l'accord de Paris concernant le changement climatique.

En parallèle, la Commission accélérera également son travail de normalisation afin de veiller à ce que les produits de construction dans l'ensemble du marché intérieur de l'UE dans le secteur de l'eau, tels que les réservoirs et les tuyaux, ne polluent pas l'eau potable à leur contact.

Commission européenne

Rue de la Loi 170

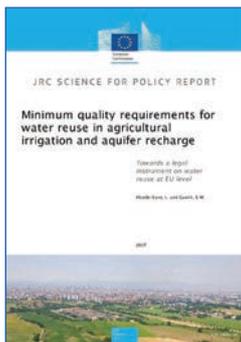
B-1049 Bruxelles

Tél. : + 32 2 299 11 11

Web : <https://ec.europa.eu>



VERS UN INSTRUMENT RÉGLEMENTAIRE DE RÉUTILISATION DE L'EAU



À l'heure actuelle, la réutilisation de l'eau usée épurée sur le territoire de l'Union Européenne reste limitée par rapport à son potentiel et au développement de la logique d'économie circulaire. Il est donc important de favoriser une utilisation efficace de cette ressource pour réduire les pressions sur l'environnement aquatique, en particulier la pénurie d'eau, en encourageant le développement d'une réutilisation sûre des eaux usées traitées.

Dans une publication, le Centre Commun de Recherche (JRC) de la Commission Européenne expose les exigences minimales spécifiques pour la qualité de l'eau à réutiliser, en tenant compte des risques pour la santé et l'environnement, pour les principaux usages des eaux usées : l'irrigation agricole et la recharge des aquifères. Ces exigences minimales ont pour objectif d'obtenir la confiance du public dans les pratiques de réutilisation.

Ce document se veut une contribution à la conception d'un instrument juridique européen visant ces deux applications de réutilisation de l'eau, apportant clarté, cohérence et prévisibilité aux acteurs du marché.

Le rapport présente les principaux éléments pour la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques pour la santé et l'environnement. La législation de l'UE correspondante a également été prise en compte, le cas échéant. Les exigences de qualité minimales, y compris les paramètres microbiologiques et physico-chimiques, les valeurs limites associées et les fréquences de surveillance sont établies pour l'irrigation agricole. Les mesures préventives à adopter sont également définies. La Directive sur les Eaux Souterraines constitue le cadre général de la recharge des aquifères avec de l'eau récupérée, et cette Directive est intégrée dans le cadre de gestion des risques à appliquer.

Les États-Membres ont la possibilité de définir des limites plus strictes et d'évaluer les risques en fonction des conditions spécifiques à leur territoire, en particulier pour les risques environnementaux.

Joint Research Centre - JRC

Via Enrico Fermi 2749, I-21027 Ispra (Va)

Tél. : +39 0332 789 111

Web : <https://ec.europa.eu/jrc>



UNE PROMOTION DES PLANS DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE (PGSSE)

Dans une note de février 2018 aux Agences Régionales de Santé (ARS), le Ministère des Solidarités et de la Santé donne des éléments de références et des outils pour celles qui souhaitent promouvoir la mise en œuvre de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) par les responsables de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE est une démarche d'optimisation de la sécurité sanitaire des eaux basée sur une analyse des dangers et une très bonne connaissance des installations, pour garantir en permanence une qualité optimale de l'eau et pour satisfaire en permanence les besoins quantitatifs, y compris en situation de crise. Cette démarche apporte un changement culturel dans le domaine de l'eau avec le renforcement des compétences techniques et le développement ou perfectionnement d'un savoir-faire mettant en avant l'anticipation et la proactivité plutôt que l'approche curative. L'amélioration des connaissances techniques de l'ensemble du système permet in fine des interventions plus rapides et efficaces en tant que de besoin.

Le PGSSE représente une plus-value pour répondre aux nouveaux défis posés par la Loi NOTRe et la nouvelle organisation des collectivités dans le domaine de l'eau destinée à la consommation humaine, et un enjeu de maîtrise technique permanente du fonctionnement des systèmes de production et de distribution d'eau.

Non obligatoires à ce jour, les PGSSE pourraient l'être à moyen terme à cause de la révision de la Directive Européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 1998, inscrite dans les priorités de la Commission Européenne pour l'année 2018.

La note d'information du Ministère donne des orientations nationales aux ARS qui souhaitent promouvoir au sein de leurs régions les PGSSE, notamment grâce à des retours d'expériences obtenus par des ARS pionnières (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire), axés sur :

- des arguments en faveur du déploiement des PGSSE à l'attention des différents acteurs (ARS, collectivités, exploitants);
- des éléments de méthodologie pour inciter et accompagner les distributeurs à mettre en œuvre des PGSSE ;
- des points d'intérêt en lien avec des enjeux sanitaires à prendre en compte dans un PGSSE.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine vient de confier à l'Office International de l'Eau (OIEau), dans le cadre de son PRSE (Plan Régional Santé Environnement), la mission d'identifier les besoins et les attentes pour un système documentaire sur le thème « Eau-Santé-Environnement » et le recensement des études sur ce domaine.



Ministère des Solidarités et de la Santé
 Direction Générale de la Santé - DGS
 14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP
 Tél. : 01 40 56 60 00
 Web : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

AGENCE FRANÇAISE
 POUR LA BIODIVERSITÉ
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) lance, pour la 2nde année consécutive, un appel à manifestations d'intérêt à toute entité publique ou privée intéressée pour soumettre un projet d'action en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

L'objectif est d'améliorer et de compléter le dispositif de surveillance et d'évaluation de l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) pour l'ensemble des rivières, lacs, eaux littorales, eaux souterraines de la Métropole et des départements d'Outre-Mer.

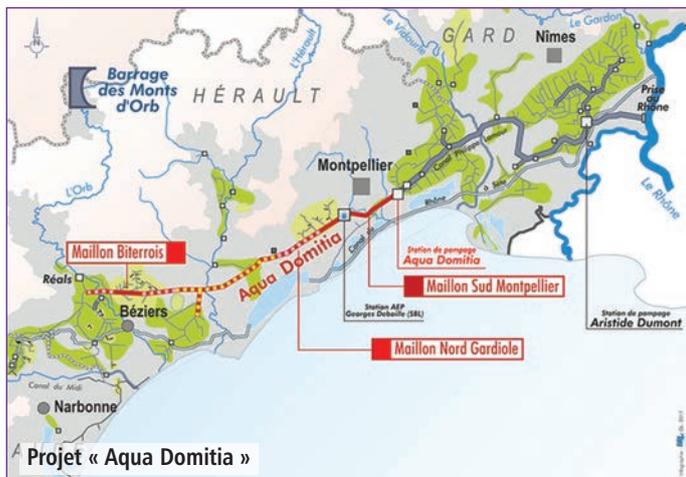
Ces projets doivent répondre à un ou plusieurs besoins identifiés dans le recueil « Développements en matière de surveillance et d'évaluation DCE de l'état des eaux et des milieux aquatiques » qui a été édité par l'Agence et le Ministère en charge de l'Environnement (DEB) avec l'appui des Agences de Bassin.

L'enveloppe globale consacrée à cet appel à manifestations d'intérêt est de un million d'Euros.

Envoyer votre dossier de candidature jusqu'au 17 juin 2018 à : ami.surveillance.evaluation@afbiobiodiversite.fr

Agence Française pour la Biodiversité - AFB
 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
 Tél. : 01 45 14 36 00
 Web : www.afbiobiodiversite.fr

INAUGURATION DE LA STATION DE POMPAGE « AQUA DOMITIA », UN OUVRAGE POUR LE XIX^{ème} SIÈCLE



Le 06 décembre 2017, a été inaugurée la station de pompage « Aqua Domitia » à Mauguio (34). Cette station, qui dispose d'une capacité de pompage de 2,5 m³/s, va mettre en pression les trois Maillons centraux du programme lancé par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour sécuriser les besoins en eau de sa façade méditerranéenne, face au double impact du changement climatique et d'une forte croissance démographique.

Cette extension du Réseau Hydraulique Régional permet de mailler les territoires desservis par le Rhône jusqu'à Montpellier avec ceux alimentés par l'Orb.

Sa réalisation a été confiée à BRL, concessionnaire de ces grands ouvrages hydrauliques.

Les trois maillons centraux « d'Aqua Domitia » (« Sud Montpellier », « Nord Gardiole » et « Biterrois ») vont transférer l'eau du Rhône sur près de 90 km. Ils représentent près de 75% du coût total du programme « Aqua Domitia » (220 M€).

En apportant cette ressource complémentaire, issue du Rhône, au mix de ressources disponibles dans les territoires traversés, le programme accompagne un aménagement équilibré de la façade littorale et facilite l'atteinte du bon état écologique de masses d'eau locales :

- en se substituant à des prélèvements existants (près de 8 mm³ de substitution sont prévus grâce à la réalisation des divers maillons du programme).
- en répondant aux nouvelles demandes, notamment pour l'agriculture (maintien d'une viticulture compétitive sur près de 6000 ha d'ici 2022) et les activités touristiques et portuaires du littoral (entre Sète et Agde ainsi qu'entre Vendres, Port-la-Nouvelle, Gruissan et Leucate), sans pression supplémentaire sur les milieux les plus fragiles.

BRL

1105, avenue Pierre Mendès France - BP 4001
30001 Nîmes Cedex 5
Tél. : +33 (0)4 66 87 50 00.
Web : www.brl.fr/



AUVERGNE - RHÔNE - ALPES : UNE CHARTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ

La Charte interdépartementale Qualit'ANC est le résultat d'un travail collaboratif entre les signataires – représentants d'usagers, d'entreprises, de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), de Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA) et leurs partenaires institutionnels – qui se sont attachés à élaborer un cadre d'action favorisant l'amélioration continue des savoirs et des pratiques pour l'ANC des territoires de la Région.

Les objectifs de la Charte sont :

- Intégrer l'ensemble des corps de métier pour un ANC performant et un service de qualité à chaque étape, en garantissant une bonne coordination de l'intervention des différents acteurs auprès de l'utilisateur, et en respectant les rôles, responsabilités et contraintes de chacun.
- Valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques et permettre aux SPANC, et à leurs usagers, de s'appuyer sur une liste de professionnels apportant des garanties. Il s'agit de fixer des critères d'adhésion objectifs, d'apporter une réelle plus-value aux entreprises adhérentes en termes de visibilité et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect des engagements.

- Améliorer et harmoniser les pratiques, en partageant et en favorisant la mise en œuvre des référentiels de connaissances et d'actions définis au niveau national.

Les signataires sont vigilants à ce que la charte ne fasse pas double emploi avec les éléments de cadrage existant, n'ajoute pas de contraintes majeures aux organismes qui respectent les règles, et ne fixe pas de contraintes incompatibles avec les contextes nationaux ou locaux.

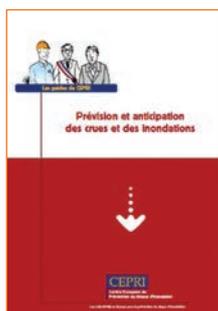
L'échelle interdépartementale est apparue pertinente dans la mesure où elle correspond souvent au rayon d'activité d'une entreprise. Cette charte, de par les partenaires qui y sont associés, a pour vocation de couvrir la Région Auvergne-Rhône-Alpes, mais toute entreprise ou SPANC situés sur un territoire limitrophe peut y adhérer. Par ailleurs, cette charte n'a pas vocation à remplacer les chartes départementales existantes ou à venir, mais plutôt à s'inscrire en complémentarité, notamment en créant une dynamique là où il n'en existe pas.

Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau - GRAIE

66, bd Niels Bohr – CS 52132
69603 Villeurbanne Cedex
Tél. : 04 72 43 83 68
Web : www.graie.org



PRÉVISION ET ANTICIPATION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Les inondations de février 2018, après celles de mai et juin 2016 ont montré que la prévision des phénomènes météorologiques et hydrologiques susceptibles de générer des inondations constitue un élément crucial pour anticiper la crise, s'y préparer et mettre en œuvre au niveau local les mesures individuelles et collectives de mise en sûreté des personnes et des biens.

Toutefois, la méconnaissance des outils et de leurs limites, l'absence de vision claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les différentes étapes du processus - de la détection d'un phénomène dangereux à la mise en alerte des services - peuvent s'avérer fortement pénalisantes au moment de l'inondation.

Montrer les différents dispositifs mobilisables pour mieux anticiper ces phénomènes proposer un certain nombre de recommandations sur la base d'expériences locales pour permettre aux collectivités territoriales de mieux exploiter ces outils et favoriser ainsi une meilleure réactivité de l'ensemble de la chaîne, tels sont les objectifs didactiques de cette nouvelle publication du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).

La prévision des crues et des inondations constitue un volet essentiel des politiques publiques de prévention du risque d'inondation et un levier important pour réduire les conséquences dommageables des inondations sur nos territoires. Ce guide a pour objet :

- de rappeler le cadre national de la prévision et de la vigilance météorologique et de la vigilance crues en France métropolitaine et Outre-Mer ;
- de décrire les derniers outils développés par Météo-France et le SCHAPI en la matière ;
- d'évoquer différentes expériences conduites au niveau local par des collectivités territoriales dans le domaine de la surveillance des crues et des submersions marines ;
- de proposer des recommandations aux collectivités territoriales et aux communes en particulier pour exploiter au mieux les outils existants de prévision hydrométéorologiques et de surveillance des phénomènes susceptibles de générer des inondations sur leur territoire.

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

BP 2019 - 45010 Orléans cedex 1

Tél. : 02 38 21 15 22

Web : www.cepri.net



L'ÉLU LOCAL ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Depuis de nombreuses années, les communes et les intercommunalités agissent pour la protection de la ressource en eau, des milieux naturels et pour l'atteinte des objectifs environnementaux fixés au niveau européen et national.

C'est pourquoi l'AMF et la FNCCR publient, ce jour, un nouveau guide afin d'offrir un outil d'aide à la décision pour les Élus souhaitant optimiser le

fonctionnement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), anticiper le transfert de la compétence, répondre aux dernières exigences réglementaires, organiser leur service, tout en gagnant en efficacité pour accroître la satisfaction des usagers.

Développé en 7 chapitres, ce guide aborde toutes les problématiques liées à l'organisation et à la gestion d'un SPANC.

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

20, bd Latour-Maubourg - 75007 Paris

Tél. : 01 40 62 16 40

Web : <http://www.fnccr.asso.fr>



COMPÉTENCE GEMAPI : « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »



La compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) est une nouvelle compétence affectée aux intercommunalités, qui suscitent des discussions et interrogations.

Cet ouvrage a vocation à dresser une vision d'ensemble de la compétence GEMAPI et à apporter des éléments de réponse aux différents acteurs, en l'état actuel de la législation.

Ce guide présente de manière simple les contours de cette nouvelle compétence, afin de faciliter son appropriation par les acteurs et son explication auprès des citoyens. Il est rédigé en l'état actuel du droit. Il oriente les lecteurs vers d'autres supports permettant d'approfondir les thématiques abordées.

CEREMA

25, avenue François Mitterrand -

CS 92 803 - 69674 Bron Cedex

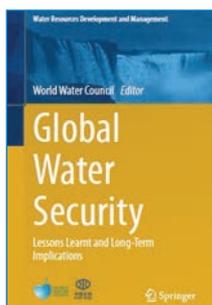
Tél. : 04 72 14 30 30

Web : www.cerema.fr





» « GLOBAL WATER SECURITY »



Le Conseil Mondial de l'Eau et le Ministère chinois des Ressources en Eau viennent de publier un ouvrage intitulé « Global Water Security », dont l'OIEau a rédigé le chapitre France. La « sécurité hydrique » est un enjeu global, mais qui revêt des aspects très différents d'un pays à l'autre : les 10 auteurs de l'ouvrage décrivent les enjeux majeurs dans leur contexte et les leçons retenues pour la mise en œuvre de différentes politiques publiques. L'ouvrage examine ainsi, en plus de la France, les cas de l'Australie, de l'Afrique australe, de Singapour, du Maroc, de l'Asie Centrale, de l'Amérique Latine, du Brésil, de la Californie et de la Chine.

Au-delà des critères objectifs de disponibilité de la ressource en eau, l'ouvrage interroge les questions de gouvernance, d'organisation et de cadre juridique, de coordination des politiques publiques, de gestion des risques inondation ou sécheresse. La gestion du risque « eau » impacte d'autres secteurs essentiels, tels que la sécurité alimentaire, énergétique ou environnementale.

Le chapitre consacré à la France tire trois grandes leçons de l'expérience nationale :

- 1 L'importance de la clarté des responsabilités et de leur cohérence : depuis la Loi de 1964, les rôles des différents niveaux d'autorité publique se clarifient,

avec une importance clé accordée au bassin pour la gestion globale de la ressource et l'élaboration du dialogue entre les usagers. La préservation de la cohérence entre cette attribution des responsabilités et les moyens financiers nécessaires est l'un des enjeux clés de la politique nationale actuelle, autour des deux principes fondateurs : « l'eau paye l'eau » et « utilisateur/pollueur/payeur ».

- 2 Le partage et le dialogue sont des valeurs qui devront encore être renforcées à l'avenir pour faire face notamment, et même en France, aux effets du changement climatique : partage des données et des informations sur l'eau. Prise en compte de tous les usagers, transparence, approche inclusive, doivent être renforcées : la question de l'eau agricole, en France, reste ainsi de pleine actualité et constitue un enjeu clé de la future sécurité hydrique nationale. Le grand public, également, doit être davantage sensibilisé, tant il est vrai que le comportement « citoyen » de chacun envers l'eau sera demain encore plus déterminant qu'aujourd'hui.
- 3 L'approche s'élargit en France de la seule gestion de la ressource en eau à la gestion des milieux aquatiques et au-delà à la préservation et à la reconquête de la biodiversité. Cette nouvelle perspective de sécurité écologique élargit et interroge les pratiques françaises traditionnelles, dans l'objectif d'assurer une meilleure gestion des risques, avec des actions plus efficaces.

» TEQ QUÉBEC : SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC



La Ministre de l'Environnement du Québec avec J. Lacroix et P. Boyer

Les 13 et 14 mars dernier s'est tenu à Québec, la 12^{ème} édition du salon des TEQ.

L'une des thématiques importante était la place du numérique dans la gestion de l'eau. Cette composante entre totalement en adéquation avec la politique du

Gouvernement québécois, (Ministère de l'Environnement et Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire) et sa stratégie d'économie d'eau.

L'OIEau a eu l'occasion de présenter une conférence sur cette transformation numérique dans la gestion de l'eau et les métiers qui s'y rattachent : gestion des réseaux, suivi de la qualité de l'eau, maintenance, ordonnancement.

Cette présentation a fait le lien entre l'instrumentation, qui s'accélère en particuliers avec l'écoute active des réseaux et les SIG, et les métiers et les personnels qui doivent s'adapter... Parallèlement, l'OIEau intervient avec sa filiale Québec'eau conjointe avec Réseau Environnement, pour la réalisation de modules de formation professionnelle sur la « réduction des pertes d'eau », et un groupe de 16 stagiaires a été formé du 20 au 22 mars à Québec. Plusieurs modules sont programmés dans les différents cantons du Québec, ainsi que des modules sur le comptage de l'eau.

» UN PANORAMA DES PROJETS EUROPÉENS LIÉS À L'EUTROPHISATION

Réalisée avec le soutien financier de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'étude réalisée par l'Office International de l'Eau porte sur l'analyse des actions et recherches sur l'eutrophisation financés par l'Union Européenne ces dix dernières années.

Ce panorama a pour vocation de visualiser l'état des lieux des préoccupations européennes, d'identifier les aspects de l'eutrophisation les plus régulièrement abordés, ou, au contraire, de pointer les aspects plus délaissés, des manques de recherche ou de moyens sur le sujet.

Les 45 projets recensés sont de nature et de structure très diverses et représentent un budget européen de près de 37 millions d'Euros.

Ces projets ont mobilisé plus de 160 organismes différents (publics majoritairement) sur des périodes variant de un à cinq ans. 22 projets sur 45 se sont consacrés aux moyens de lutte et d'encadrement de l'eutrophisation, ce qui dénote un besoin important de la part des gestionnaires de disposer d'outils pour remédier au problème.

À retrouver sur Eaudoc : www.oieau.fr/eaudoc

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
15-22, rue Édouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 ou 05 55 11 47 70
www.oieau.org



« DEVINE » : UN MASTER DÉVELOPPEMENT ET INGÉNIERIE DE L'EAU

L'Université de Limoges et l'Office International de l'Eau proposent un diplôme « MASTER II » professionnel, orienté vers les pays émergents, pour former les Managers et responsables des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

Ce diplôme a pour objectif d'offrir une formation continue diplômante aux cadres techniques dans le domaine de l'eau. Il s'adresse aux actuels et futurs cadres sectoriels recherchant les compétences suivantes:

- Hydraulique, chimie, biologie, sciences de l'ingénieur,
- Procédés Eau Potable et Eaux Usées,
- Ingénierie sociale, contextes locaux, promotion et sensibilisation,
- Dimensionnement des ouvrages,
- La gestion de projet et la supervision,
- Enjeux de gestions de services (techniques, administratifs, financiers, communication),
- Techniques résilientes au changement climatique.

Des moyens pédagogiques uniques

Le Master « DEVINE » bénéficie des plateformes pédagogiques et techniques les plus complètes et vastes d'Europe développées par l'Office International de l'Eau depuis plus de 25 ans.

Il s'appuie également sur les matériels d'enseignement et de recherche du GRESE et de l'ENSIL.

7 places sont à pourvoir avec une inscription en juin 2018.

Contact au +33 (5) 05 55 45 73 67 et par courriel : master.devine@unilim.fr

NOS PARTENAIRES

-  **Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire**
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)
(Direction des Affaires Européennes et Internationales)
-  **Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**
-  **Le Ministère des Solidarités et de la Santé**
(Direction Générale de la Santé)
-  **Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)
-  **L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**
-  **Les 6 Agences de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
-  **Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau**

Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Jean-Philippe MEIER



Office International de l'Eau

15, rue Édouard Chamberland, 87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234 – ISSN : 0012-9003 - 63^{ème} année

UN SÉMINAIRE NATIONAL « SAGE & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2018

Les impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau sont aujourd'hui indéniables. Les scénarios climatiques indiquent en effet un changement notable des régimes hydrologiques actuels : les événements extrêmes, que ce soient les inondations ou les sécheresses, seront plus intenses et plus fréquents dans les années à venir.

Les SAGE, dans leur bassin versant, permettent d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux dans une approche systémique. De tels outils ont donc vocation à œuvrer en faveur de la résilience des territoires au changement climatique.

C'est dans ce contexte que la prise en compte du changement climatique dans les SAGE a été choisie comme fil conducteur du séminaire national « SAGE 2018 ».

Ce séminaire, organisé conjointement par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office International de l'Eau (OIEau) et en collaboration avec le groupe technique national SAGE, sera organisé les 24 et 25 septembre 2018 (lieu à préciser).

Le public visé pour cette session 2018 rassemble à la fois les animateurs de SAGE et les présidents de Commissions Locales de l'Eau (CLE).

Trois thématiques principales guideront les débats :

- **Thème 1** : Changement climatique et impacts sur la gestion de la ressource en eau,
- **Thème 2** : Fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et résilience au changement climatique,
- **Thème 3** : Le SAGE, un outil de gouvernance performant pour la prise en compte du changement climatique.

Des ateliers annexes, centrés sur le métier d'animateur SAGE, seront aussi proposés, avec entre autres :

- Constituer un réseau d'animateurs de SAGE,
- Mieux prendre en compte les dimensions sociales et économiques dans la gestion de l'eau sur le territoire.

Pour découvrir le programme complet :

<http://www.seminaire-sage-changement-climatique-2018.oieau.fr/>

GEST'EAU

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

15-22, rue Édouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 47 ou 05 55 11 47 70

Web : www.oieau.org